

2022-0975  
2022-03-04

L'homologation de ce produit a été révoquée le 9 octobre 2021, mais son utilisation se poursuit au titre de l'alinéa 21(5)a) de la Loi sur les produits antiparasitaires. La fabrication et l'importation du produit sont dorénavant interdites. Les stocks de produits existants au Canada doivent être écoulés selon le calendrier d'abandon graduel, comme indiqué dans la base de données Information sur les produits antiparasitaires (<https://registre-antiparasitaire.canada.ca/fr/disclaimer-page.html>).

## **BASF POAST<sup>MC</sup> HERBICIDE**

### **CONCENTRÉ DE FABRICATION**

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE  
POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

**GARANTIE:** Séthoxydim ..... 51,4 %

**N° D'HOMOLOGATION** 19053

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT ET METTANT EN DANGER  
LA VIE OU DES BIENS, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1-800-454-2673**



**ATTENTION**

**POISON**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

**CONTENU NET :** 500 kg à vrac

BASF Canada Inc.  
5025 Creebank Road  
Édifice A, 2<sup>e</sup> étage  
Mississauga, Ontario L4W 0B6

No. Tél (289) 360-1300

POAST est une marque déposée de BASF SE, utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

BASF POAST Herbicide Concentré de Fabrication est seulement homologué à des fins de formulation. Consultez les étiquettes des produits finis pour des renseignements spécifiques concernant le mode d'emploi et les précautions reliés à l'homologation.

## **MODE D'EMPLOI**

Ce produit doit être utilisé seulement pour la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## **LIMITATIONS**

Ne pas appliquer le produit tel quel directement sur les cultures.

## **PRÉCAUTIONS**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES PERSONNES NON AUTORISÉES.**

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Nocif si avalé. Peut causer une irritation des yeux ou la peau. Ne pas inhaler les vapeurs. Se laver à fond après la manutention et avant de manger, de boire et/ou de fumer. Laver les vêtements contaminés à l'eau chaude et au savon avant de les réutiliser. Ne pas porter de chaussures contaminées.

Ne pas entreposer près des semences, engrais, insecticides ou fongicides.

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas contaminer l'eau d'usage d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Conserver dans le contenant d'origine durant l'entreposage. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, bien aéré, loin des semences, des engrais ou des autres pesticides. Garder loin de la chaleur ou d'une flamme nue ou de toute autre source de chaleur. Garder à l'écart de l'humidité dans les contenants hermétiquement fermés.

## **PREMIERS SOINS**

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles.

2022-0975  
2022-03-04

cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Administer un traitement symptomatique. Le produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

## **DECONTAMINATION D'INCENDIE**

Pour les déversements, porter l'équipement de protection approprié. Absorber le produit déversé avec une substance inerte comme de la sciure de bois ou du sable. Nettoyer la zone contaminée avec une solution détergente.

Si touché par le feu, utiliser de l'eau, de la mousse de CO<sub>2</sub> ou un moyen d'extinction à poudre chimique. Dans des conditions d'incendie, des vapeurs nocives peuvent être produites; porter un appareil respiratoire autonome. Empêcher l'eau d'extinction de s'infiltrer dans les réseaux d'eau publiques.

## **ÉLIMINATION**

Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'agence provinciale responsable.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.